

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

DÉCRET N° 2020 – 528 DU 04 NOVEMBRE 2020

portant nomination au Ministère de la Justice et de la  
Législation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée et complétée notamment par les lois n° 2018-13 du 02 juillet 2018 et n° 2020-07 du 17 février 2020 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2020,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Justice et de la Législation dans les fonctions ci-après :

#### A la Chancellerie

- Directeur de l'Administration et des Finances  
monsieur Akpaki Zoul-Kifouly LAWANI
- Directeur de l'Agence pénitentiaire du Bénin  
monsieur François HOUNKPE

#### Dans les juridictions

- Greffiers en chef
- Cour d'appel de Parakou  
monsieur Nougboignon Barthélémy KPINKPONSOUHOU

- Cour d'appel d'Abomey  
madame Olaitan Fidèle Monique Irène AGBOTON HAZOUME
- Tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo  
monsieur Dossoumou Médard AGUE
- Tribunal de première instance de première classe de Parakou  
monsieur Sènou José AHOUANDJINOU
- Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey-Calavi  
monsieur Youssouf ALAZA ABDOULAYE
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Ouidah  
madame Afiavi Carmelle HOUNGNIBO
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Lokossa  
monsieur Akouègnon Géraud SEDOLO
- Tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey  
monsieur Ernest Coffi ADJAFFON
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Natitingou  
monsieur Ambroise ALASSANE
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Kandi  
monsieur Coovi Edouard ZAVONON
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Djougou  
monsieur Sydney Hervé AYOWA
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Pobè  
madame Mondoukpè Gbémissola Victoire OLADIKPO
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Comè  
madame Sèlomè Léa Rosine AHONDOKPE MAKOUHOUI
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Dassa-Zoumé  
monsieur Marcellin AHOUANGANSI
- Tribunal de première instance de deuxième classe de Malanville  
monsieur Sabin Arnaud SOKOU.

## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



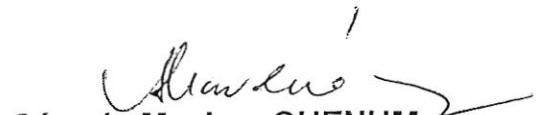
**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,



**Séverin Maxime QUENUM**

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; INTERSSES 17 ; SGG 4 ; JORB 1.